



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Mairie d'Aragnouet

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juillet, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 22/07/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

Autorisation à donner au Maire pour signer un protocole transactionnel pour un agent contractuel de la collectivité

Début de la séance : 8 H 00

Fin de la séance 8 H 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
VERNADET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

Déroulement de la séance

M. Pierre GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

DL/96-07-25 Autorisation à donner au Maire pour signer un protocole transactionnel pour un agent contractuel de la collectivité

Monsieur Le Maire expose que suite à un litige l'opposant à l'agent contractuel recruté sous contrat public à durée déterminée pour assurer les fonctions de directeur administratif et financier, le conseil de discipline du Centre de Gestion des Hautes Pyrénées a été saisi.

Au terme de la procédure engagée, le conseil de discipline a, par un procès-verbal du 06/05/25, préconisé une exclusion de 4 mois eu égard notamment à la difficulté d'envisager une reprise de l'activité de l'agent compte tenu du climat conflictuel existant entre les deux parties.

65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63

e-mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

Site internet : <https://mairie-aragnouet.fr>



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



**PYRÉNÉES
AURE LOURON**

L'avis du conseil de discipline a été suivi et l'agent concerné par la sanction disciplinaire a été exclu de ses fonctions, sans rémunération.

L'agent a cependant engagé un double contentieux devant le tribunal administratif, en référé et au fond afin de solliciter l'annulation de son arrêté de suspension de ses fonctions et sa réintégration au sein de la collectivité. Le fait de transiger par un protocole d'accord transactionnel permet d'éviter l'aléa judiciaire et un risque éventuel de réintégration jusqu'à la fin de son contrat à durée déterminée.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de ne pas faire face à trois procédures contentieuses longues et coûteuses, et dont l'issue est incertaine pour l'une et l'autre des parties,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le protocole transactionnel.

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

65170 Aragnouet

Tel : 05 62 39 62 63

e-mail : aragnouet@mairie-aragnouet.com

Site internet : <https://mairie-aragnouet.fr>



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



GRANDS
SITES
Occitanie
SUD DE FRANCE

PYRÉNÉES
AURE LOURON